

LES ASSOCIATIONS, VICTIMES COLLATÉRALES DE LA CRISE COVID-19

PAR ALEXANDRE WALLIANG

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par la pandémie liée à la COVID-19. Les chiffres des « morts visibles » et la mise en place des dispositifs d'aides économiques (activité partielle, prêt garanti par l'État, fonds de solidarité, etc.), puis leur prorogation et leur renforcement sectoriel ou non, ont rythmé le quotidien de tant d'entre nous.

Ces mesures ont eu pour but de limiter la casse économique en apportant des solutions financières aux différents acteurs économiques.

Eu égard aux enjeux apparents (emplois, consommation), l'attention gouvernementale et médiatique s'est portée davantage sur les entreprises. Mais nul n'a été épargné par la crise de la COVID-19 et, pour les associations, les impacts vont bien au-delà de la dimension financière.

En France, on compte environ 1,4 million d'associations actives, qui interviennent principalement dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture et la défense de causes, de droits ou d'intérêts. La multiplicité de ces acteurs, de leurs activités, de leur taille, etc. constitue une richesse et une vitalité sociétales indéniables, difficilement chiffrables.

Pour les associations, alors que l'année 2020 aurait pu s'inscrire dans la lignée de 2019, avec comme seule nouveauté majeure l'application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06, il en a été finalement tout autrement...

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Le poids économique des associations est loin d'être négligeable, leurs ressources financières sont évaluées au total à 104 milliards d'euros (très concentrées dans les associations employeuses, en particulier dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'hébergement social ou médico-social, la santé et l'enseignement).

La forte diversité du tissu associatif se retrouve ainsi au niveau de leurs ressources et leur exposition aux conséquences de la crise liée à la COVID-19 présente une intensité variable.

En pratique, les différentes études sur le sujet sont unanimes : le premier confinement a durement frappé les associations et la perte de ressources a été importante. Le confinement de novembre-décembre a sans aucun doute aggravé leurs pertes pour 2020, avec un impact sérieux sur les associations employeuses et leurs salariés. Si toutes les associations ont souffert de cette crise, elles n'ont pas subi le même sort.

Les associations subventionnées ont vu leur financement majoritairement sécurisé pour l'année 2020, suite à la circulaire du premier Ministre du 6 mai 2020 concernant des mesures d'adaptation des subventions publiques. La trajectoire des finances publiques appelle à la vigilance pour ce qui adviendra en 2021.

Pour celles dont les recettes résultaient de l'organisation de spectacles, de concerts, d'événements, etc., les dégâts sont considérables. Le domaine de la culture est l'une des victimes les plus criantes.

Il en est de même pour les ressources issues des adhésions. Alors qu'elles constituent parfois une bonne partie des recettes associatives, celles-ci sont en nette diminution, avec un recul allant de 25 à 40 % pour les secteurs du sport (chute significative du nombre de licenciés, variable selon les fédérations), des loisirs et de la culture.

Concernant les dons et le mécénat, les études se suivent depuis des mois sans donner une tendance claire sur les impacts financiers pour les associations usuellement bénéficiaires de ces financements. La collecte des dons se jouant en grande partie sur les deux derniers mois de l'année, il est prématuré de conclure sur ce point. Bien que les dons aient afflué au début de la crise sanitaire, la générosité n'est pas garantie pour la fin d'année et il est permis de s'interroger pour la suite si la crise joue les prolongations et que les besoins augmentent.

A titre d'exemple, début décembre, la 34^{ème} campagne du Téléthon a vu baisser les dons, à 58,3 M€¹, soit un compteur en net recul par rapport aux 74,6 M€ levés durant le Téléthon en 2019 et aux 87 millions récoltés au total².

Sauf exception, les associations ayant une activité économique ont souffert de manière assez sensiblement identique aux entreprises. Enfin, les associations du secteur sanitaire médico-social ont été sur-sollicitées en raison de la crise sanitaire, générant un surcoût de leurs activités dont la compensation n'est pas acquise.

AIDES ET MESURES DE SOUTIEN

Les associations ont été et sont éligibles aux aides et mesures de soutien adoptées en 2020³. Peuvent être cités, sans prétendre à l'exhaustivité :

- Le fonds de solidarité ;
- Le prêt garanti par l'État ;
- L'activité partielle (avec une vigilance pour le risque de double financement pour les associations recevant des subventions) ;
- Les exonérations et reports de charges ;
- La mobilisation de BpiFrance, de France Active et de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).

Ont été mis en place également des plans de soutien régionaux en complément des aides de l'État, ainsi que des plans de soutien sectoriels (insertion par l'activité économique, aides à l'emploi, culture, jeunesse, sport, tourisme, etc.).

A noter qu'il conviendra d'être vigilant lors de la clôture des comptes 2020 car ces aides devront recevoir le traitement comptable approprié. Tel sera le cas également pour les subventions reportées et pour les financements reçus concernant des projets décalés dans le temps.

1 - L'annulation de la très grande majorité des actions de « terrain » cette année, animations qui drainent en moyenne 40 % de la collecte, n'est pas étrangère à cette situation. Voir plus loin dans le présent article.

2 - Le compteur reste ouvert encore un peu de temps après l'événement.

3 - Synthèse des mesures de soutien aux structures de l'ESS, www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess



Les mesures de soutien n'ont pas bénéficié à l'ensemble des associations, en particulier celles fonctionnant à 100 % avec des bénévoles. Par exemple, selon le Mouvement associatif⁴, « 90 % de l'activité culturelle en France est produite par des petites associations, cafés culturels ou théâtres associatifs, qui ne sont pas couverts par aucune mesure. »

Enfin, il ne faut pas négliger le fait que ces difficultés financières peuvent conduire certaines associations à déposer le bilan. Les dirigeants associatifs ne sont pas seuls face à ces graves situations et au même titre que les sociétés, les associations sont éligibles aux procédures de prévention des difficultés.

Pour mémoire, elles peuvent être concernées également par la procédure d'alerte du commissaire aux comptes (lorsqu'elles en ont nommé un).

DES ENJEUX HUMAINS EN GÉNÉRAL...

Tout ne saurait être résumé par des critères comptable-financiers : « Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément. » (Einstein).

Le secteur des associations l'illustre très bien. Les enjeux humains y tiennent une place prépondérante : « Les gens avant l'argent » pourrait-on dire (si cette formule n'était pas le slogan d'une banque en ligne !).

L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901 définit l'association comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices... ». Une association est à la fois l'expression d'une liberté publique et l'espace de création de liens privés et de relations sociales.

Les confinements successifs et autres couvre-feux ont mis à mal cette situation. L'engagement associatif en tant que tel s'en ressent. Alors que depuis une vingtaine d'années, les créations d'associations s'élevaient en moyenne à 70.000 par an, la baisse de ces créations serait de 40 % en 2020.

4 - Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, article « Le monde associatif frappé de plein fouet par la crise liée au Covid-19 », *Le Monde* daté du 6 novembre 2020.

...AUX « HUMAINS » EN JEU EN PARTICULIER

En cette fin d'année, un constat inquiétant peut être dressé sur les besoins en matière sociale, la réalisation particulière des activités des associations et ses effets potentiels de dislocation du lien social. Sans oublier le cas des bénévoles.

Tout d'abord, la crise sanitaire a des conséquences terribles pour nombre de personnes et d'autant plus pour les plus fragiles, les plus démunies. Depuis le mois de mars dernier, la précarité a explosé. Un million de Français supplémentaires vit désormais sous le seuil de pauvreté d'après l'INSEE.

Les associations qui œuvrent dans ce secteur sont submergées : la Banque alimentaire répondait avant la crise sanitaire aux besoins d'environ 2 millions de personnes. Ce chiffre est passé à 2,5 millions et une nouvelle hausse de 20 % est attendue dans les trois à six prochains mois.

Fin novembre, les Restos du Cœur ont lancé leur 36^{ème} campagne d'hiver dans ce contexte inédit. En 2019, l'association avait accueilli 875.000 personnes et distribué 136,5 millions de repas. Pour 2020, la tendance laisse à penser que le million de bénéficiaires sera dépassé. Les Restos du Cœur ont même trouvé pour 2020 une formule à la fois drôle et amère, comme l'était leur fondateur : « Dommage que le resto qui marche le mieux pendant la crise, ce soit le nôtre ».

Ensuite, les conditions sanitaires particulières de 2020 ont conduit nombre d'associations au mieux à s'adapter pour leur mode d'action et engager en urgence une réorganisation pour respecter les contraintes sanitaires, et au pire à suspendre leurs activités. Elles se sont organisées autant que possible pour maintenir le lien social, savamment tissé et entretenu depuis des années. L'engagement associatif est essentiel pour la vie en société, tant pour le sentiment de solidarité les uns avec les autres, que pour aider les personnes à s'épanouir elles-mêmes et surtout à se rencontrer dans la société. A ce titre, les clubs de sport amateur et leur écosystème ont beaucoup souffert des confinements. Leur activité constitue un véritable ciment social pour la population locale, que ce soit dans les quartiers urbains défavorisés ou les zones rurales.

Evoqué plus haut sur la collecte de dons, l'organisation du Téléthon 2020 s'avère aussi un exemple symbolique de ce contexte compliqué. Créé en 1987, 12.000 communes y participent d'habitude, soit une sur trois, mais aussi 250.000 bénévoles et 5 millions de Français. L'épidémie de COVID-19 et le confinement ont tout bouleversé : 80 % des animations de ce marathon caritatif prévues partout en France ont été annulées à cause des restrictions sanitaires. Or, ces quelques jours représentent un événement majeur pour le pays et parfois l'aboutissement de toute une année de préparation pour de nombreuses associations. Une déception qu'elles devront surmonter, pour revenir fin 2021 plus mobilisées et motivées que jamais.

Enfin, seulement 12 % des associations emploient des salariés, le plus souvent un ou deux⁵. Mais il ne faut pas oublier le volume de travail que consacrent les bénévoles qui correspondrait à un volume compris entre 680.000 et 1.000.000 d'emplois en équivalent temps plein.

Les bénévoles n'ont pas pu se réunir physiquement, ils n'ont pas pu réaliser leurs activités habituelles, ils n'ont pas pu accompagner les personnes qui en avaient besoin...

Les activités des associations ont été de fait moins importantes qu'habituellement, voire quasiment éteintes, par une présence moindre de leurs moyens humains « gratuits » et par les mesures limitant les déplacements.

Avec une double peine pour une partie des bénévoles vulnérables, tels les « bénévoles seniors » : leur âge les a conduits à limiter leurs interactions sociales et leur implication dans les associations. Suite à cette mise en retrait par nécessité, le déficit de bénévoles fidèles n'a pas été pleinement compensé ni par l'implication des actifs et des jeunes, ni par le « télé-bénévolat ».

Pour digresser sur cette thématique et évoquer accessoirement des aspects comptables, pour la clôture des exercices 2020, il n'a jamais aussi nécessaire de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature (bénévoles, etc.) pour rendre compte au mieux de ces ressources et de leur poids pour chaque association. De plus, la nouvelle obligation de mentionner dans l'annexe une description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, des moyens mis en œuvre, porte une résonance toute particulière.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées sur la mise en place d'indicateurs non financiers pour mesurer l'impact social d'une association. Il devient primordial de les déployer.

EN CONCLUSION

Les associations sont des acteurs plus ou moins visibles mais dont les effets sont loin d'être invisibles, que ce soit pour les valeurs de solidarité mises en avant, pour leur empreinte humaine et sociale ou encore pour leur impact économique.

A propos du débat sur le caractère « essentiel » ou « non essentiel » de tel ou tel commerce, il est certain que la vitalité du tissu associatif est juste « essentielle » pour le vivre ensemble et le maillage territorial, et constitue un bon indicateur de la santé de la société.

Cette année 2020 a été inédite et la pandémie de la COVID-19 va laisser des traces pendant longtemps. Une grande période d'incertitude s'ouvre pour les associations (comme pour les entreprises) et il est sincèrement à espérer que les comptes annuels 2020 ne soient pas les premiers et les derniers que les associations clôturent sous le nouveau référentiel comptable ANC n° 2018-06...



Alexandre WALLIANG

Expert-comptable – commissaire aux comptes

5 - Ces emplois représenteraient 7 % du travail salarié réalisé dans l'ensemble de l'économie, en équivalent temps plein.